

Note d'application

Linx aide les cultivateurs de plantes à se conformer à la nouvelle législation européenne en matière de Passeport Phytosanitaire



Les nouvelles exigences de l'UE

Le 14 décembre 2019, la nouvelle réglementation de l'UE concernant le Passeport Phytosanitaire obligatoire entre en vigueur. En vertu de cette nouvelle réglementation, un plus grand nombre d'entreprises impliquées dans le commerce des plantes devront détenir un Passeport Phytosanitaire. Le système s'appliquera désormais à tous les « végétaux destinés à la plantation », élargissant ainsi la gamme des végétaux et produits végétaux pour lesquels le Passeport Phytosanitaire est obligatoire.

Le Passeport Phytosanitaire atteste que vos plantes répondent aux exigences phytosanitaires en vigueur au sein de l'UE. Il assure la traçabilité permettant aux autorités phytosanitaires d'enquêter sur les épidémies de ravageurs ou de maladies en cas de contamination. L'objectif est d'assurer la sécurité des échanges et de réduire l'impact du changement climatique sur la santé de nos cultures et de nos forêts, tout en contribuant à protéger le commerce des plantes et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Le besoin du client

En vertu de la nouvelle réglementation de l'UE qui entre en vigueur le 14 décembre 2019, les entreprises qui expédient des plantes ou produits végétaux à d'autres entreprises au sein de l'UE seront tenues d'appliquer un Passeport Phytosanitaire à chaque conteneur de plantes.

Le nouveau passeport doit respecter un format établi et être apposé sur la plus petite unité commerciale, par exemple un pot, un bac ou une caisse. Les informations figurant sur le Passeport doivent être lisibles à l'œil nu et comprendre les éléments suivants :

Dans le coin supérieur gauche : le drapeau de l'UE (en couleur ou en noir et blanc)

Dans le coin supérieur droit : Passeport Phytosanitaire (dans la langue officielle du pays d'origine) / Plant Passport

A – Nom botanique

B – Numéro d'enregistrement


C – Code de traçabilité

D – Code correspondant au pays d'origine

		XXXXX / Plant Passport	
A xxxxx	B XX - xxxxxxxxxx	C xxxxx	D XX

« Pour imprimer le nouveau Passeport Phytosanitaire, je travaille avec une machine à jet d'encre Linx 8920. Elle permet d'appliquer sur chaque pot les données correctes au moment de l'empotage. »





« Pour nous, plus besoin de multiplier les autocollants et étiquettes, ce qui permet surtout d'économiser sur l'envoi des commandes. Pour expédier 30 produits différents en une seule commande, un seul scan suffit. »

La solution Linx

Les imprimantes à jet d'encre continu Linx 8920 et 8940 ont brillamment répondu à ces nouvelles exigences pour les clients néerlandais. Ces imprimantes offrent la solution idéale pour les producteurs qui recherchent une solution capable d'imprimer le Passeport Phytosanitaire sur les conteneurs de plantes, qu'il s'agisse de pots, de bacs ou de caisses. Quelle que soit la forme ou la taille, l'imprimante applique le Passeport Phytosanitaire sur les conteneurs en mouvement sur la ligne d'emportage.

Chaque conteneur est détecté alors qu'il s'approche de l'imprimante, de sorte que la qualité de chaque impression reste constante quelle que soit la distance entre les conteneurs.

Les imprimantes Linx 8920 et 8940 sont équipées d'un logiciel plus rapide, permettant d'imprimer en toute fiabilité à des vitesses qui ne ralentissent pas la ligne d'emportage, donc sans baisse de productivité. Des encres plus claires sont disponibles pour imprimer le Passeport Phytosanitaire sur des conteneurs de couleur foncée.



De Koningh BV, distributeur Linx aux Pays-Bas, travaille avec les producteurs de plantes néerlandais pour trouver la solution parfaite et répondre à la nouvelle réglementation européenne sur les Passeports Phytosanitaires. Les clients choisissent les imprimantes à jet d'encre continu en petits caractères Linx 8920 et 8940 pour appliquer les Passeports Phytosanitaires au nouveau format sur chaque pot, bac ou caisse de plantes défilant sur la ligne d'emportage.

Les pépinières néerlandaises sont très satisfaites de la solution offerte par l'imprimante Linx 8920 :

« Pour imprimer le nouveau Passeport Phytosanitaire, je travaille avec une machine à jet d'encre Linx 8920. Elle permet d'appliquer sur chaque pot les données correctes au moment de l'emportage. »

Les producteurs ainsi que les prestataires associés ont besoin d'une solution de codage et de marquage fiable, capable d'appliquer un Passeport Phytosanitaire précis et lisible sur chaque conteneur, et ainsi d'assurer la conformité à la nouvelle réglementation.

Les entreprises qui offrent des services d'emportage aux petits producteurs bénéficient également de la technologie d'impression à jet d'encre continu. Ces prestataires appuient les petites pépinières qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour investir dans l'automatisation à grande échelle. C'est alors à eux qu'il incombe d'assurer l'exactitude et la qualité du code.

Les clients qui passent à la technologie d'impression à jet d'encre continu constatent aussitôt l'impact favorable en termes de temps et d'argent :

« Pour nous, plus besoin de multiplier les autocollants et étiquettes, ce qui permet surtout d'économiser sur l'envoi des commandes. Pour expédier 30 produits différents en une seule commande, un seul scan suffit. »

Contactez-nous au **+33 (0)1 72 07 17 05**

Par e-mail : **info@linx.fr**

ou sur le Web : **www.linx.fr**

© Linx Printing Technologies Ltd 2019



LINX s.a.s - 5 rue Jean Mermoz - 91080 Evry Courcouronnes, France